

Déclaration de l'union des syndicats SUD Éducation Poitou-Charentes
lors du dépouillement du scrutin de l'académie de Poitiers
Jeudi 6 décembre 2018

SUD éducation s'est toujours opposée au choix du vote électronique imposé par le ministère de l'Éducation Nationale. La distribution du matériel de vote plus que parcellaire, le déroulement catastrophique de la première journée et plus généralement celui des élections lors de la semaine écoulée démontre, s'il en était encore nécessaire, que nous avons eu raison.

Sans les efforts de pédagogie de l'ensemble des organisations syndicales pour expliquer la procédure et accompagner nombre de collègues dans l'expression de leur droit, sans leur intervention auprès de l'administration pour signaler les anomalies, la participation frôlerait le ridicule ! Alors aujourd'hui ne venez pas nous tenir des discours éculés sur le supposé désintérêt des collègues pour ces élections puisque votre responsabilité dans cet échec est clairement engagée. Les obstacles que certain-es ont dû franchir afin de pouvoir voter, la complexité des opérations de vote, la difficulté à récupérer son matériel de vote, la difficulté d'accès aux plates-formes sur internet, les dysfonctionnements informatiques sont les symboles du parcours du combattant qu'a été pour certain-es le simple fait de voter. A cela, ajoutons l'individualisation, voire l'isolement de l'acte de vote, que représente un tel scrutin !

Ensuite, ce scrutin constitue à bien des égards une véritable atteinte aux droits démocratiques des personnels les plus précaires (AED, AESH, contractuel-les...) Le taux de participation est dramatiquement bas et il en va de votre responsabilité ! Vous êtes coupables d'avoir empêché les plus précaires de voter en ne leur communiquant ni leur Numen, ni leur adresse professionnelle.

Il est inadmissible que des erreurs administratives et des rigidités techniques fassent entrave au droit démocratique fondamental des travailleurs de désigner leurs représentant-es !

Le rôle de l'administration est en effet de permettre aux électrices et aux électeurs d'exercer leurs droits, pas de les en empêcher ! En conséquence, nous considérons que l'administration aurait dû prendre les mesures nécessaires pour permettre la résolution de ces problèmes, d'autant plus que les difficultés des contractuel-les étaient connues depuis les expériences semblables lors des élections précédentes.

Nous n'avons par ailleurs aucun moyen de contrôle réel sur l'authenticité du vote.

Nous sommes censés nous contenter de faire confiance à des « experts indépendants » nous garantissant l'authenticité des votes. Nous avons donc été contraints de déléguer notre mission d'observation et de contrôle et cela ne peut nous satisfaire.

Nous l'avons déjà dit et nous le réaffirmons : nous nous interrogeons sur cette volonté de maintenir un vote électronique qui, scrutin après scrutin, désorganise la bonne tenue des élections là où le vote à urnes physiques, qui a déjà prouvé son efficacité en termes de participation et de transparence, aurait été une garantie des principes démocratiques.

Enfin, nous refusons la privatisation de nos élections professionnelles. Des millions d'euros d'argent public ont dû être dépensés pour le résultat constaté cette semaine : un serveur qui ne tient pas 5 minutes après l'ouverture du vote et une remise en route plus que laborieuse !

Il y avait mieux à faire au service de l'École Publique !

Lorsque ces élections seront terminées, nous nous gardons la possibilité d'en contester les résultats sur le terrain du droit. Ces élections sont scandaleuses. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir avec l'ensemble des personnels pour faire que cette élection soit la dernière organisée par voie électronique.